

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

DEL-2022-206

L'An deux mille vingt-deux, le quinze septembre, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/9/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DEAGE, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mmes DETURCHE, TARAGON.

M. COUTIER.

Etaient absents ou excusés :

Mme DALL'AGLIO.

MM. CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, GILLET, PEUGNIEZ, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, QUESNEL,

MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 14

Représentés par mandat : 3

Objet : « SITES ISOLES » DE LA HAUTE-SAVOIE NON RACCORDES AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE - INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR D'ENERGIES RENOUVELABLES - MARCHE A BONS DE COMMANDES D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE MAITRISE D'OEUVRE

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables sur le territoire des communes de la Haute-Savoie, le SYANE est amené à réaliser des travaux d'installations de production d'électricité, non raccordées au réseau public de distribution d'électricité (dits « sites isolés »), à partir d'énergies renouvelables (hydrauliques, photovoltaïques ou éoliennes), pour les communes situées en zone « rurale » au sens de la concession conclue avec ENEDIS.

Une à deux installations par an sont en moyenne réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SYANE dans le cadre de cette compétence, et intégrée au dispositif de financement du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE), qui permet de financer jusqu'à 80 % du montant des travaux. Ces installations sont ensuite intégrées dans la concession d'ENEDIS.

Pour mener à bien ces opérations, le SYANE dispose depuis 2018 d'un accord-cadre à bons de commandes pour des missions de maîtrise d'œuvre, d'une durée de 4 ans.

Ce marché arrivant à échéance à l'été 2022, il y a lieu de le renouveler.

Pour ce faire, le SYANE a lancé une consultation publique pour l'attribution d'un marché accord-cadre à bons de commandes de maîtrise d'œuvre et d'assistance technique d'une durée d'un an reconductible trois fois sans que sa durée totale ne puisse dépasser quatre ans. Le montant maximum de ce marché sera de 200.000 € HT.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code de la Commande Publique, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, propose de retenir comme titulaire du marché, l'entreprise AXENNE qui a présenté l'offre jugée techniquement et économiquement la plus avantageuse, sur la base d'un montant estimatif de 36.590,00 € HT.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à signer le marché et l'ensemble des pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

